

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS
Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs.

La Main tendue

par Gaston TESSIER



Nous avons lu dans « L'Aube », un article de notre camarade Gaston TESSIER, sur la tactique de la main tendue, article que nous nous faisons un plaisir de reproduire, tant il exprime le sentiment des Syndicats Chrétiens sur une question d'une brûlante actualité.

Le message émouvant par lequel, dès son retour de Rome, le Cardinal Verdier a transmis aux Parisiens et, en quelque manière, à tous les Français, la grande consigne de Charité, donnée par le Souverain Pontife ne pouvait manquer d'éveiller dans l'opinion des échos prolongés, d'obtenir dans les esprits, les cœurs, les consciences, un profond retentissement.

En particulier, aux Communistes qui, depuis plusieurs mois, répètent avec insistance le geste de la main tendue, le message posait une question précise : Au nom du Christ qui vous aime, nous vous saluons. Mais que voulez-vous de nous ? Qu'attendez-vous de nous ?

La réponse ne s'est pas faite attendre : ou du moins une réponse est venue. Dans L'Humanité du 24 décembre, M. Jacques DUCLOS, affirmant, avec beaucoup d'optimisme, que le principe de la main tendue était adopté, a proposé aux Catholiques certaines formes d'action concertée : Rassemblement universel pour la paix. Comités d'entraide au profit des chômeurs. Œuvre de solidarité en faveur des enfants espagnols, lutte contre les fauteurs de guerre civile à la solde du fascisme international. Il ajoutait ceci, que nous tenons à citer textuellement : Nous tendons la main aux catholiques pour que, dans un souci supérieur de défense de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre, ils réalisent l'union entre les Syndicats Chrétiens et les Syndicats de la C.G.T. où se trouvent déjà de nombreux Catholiques.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier les divers objectifs ainsi offerts à des activités conjointes ; nous ignorons d'autre part, si M.

Jacques DUCLOS, Député Communiste, est mandaté, lui pour aborder le problème d'une Entente Intersyndicale, mais sur ce dernier point nous n'éluderons pas le débat.

Pour le Syndicalisme Chrétien, l'année qui s'achève aura été celle des noces d'or, avec tout ce que la célébration d'un cinquantenaire peut résumer, à la fois, de souvenirs et d'espérances, de traditions et de promesses.

Qu'on le veuille ou non, le Syndicalisme Chrétien est un fait ancien, mais toujours actuel, dont la réalité grandissante ne saurait être esquivée par préférence ou dédain. Au surplus, dans la parole qui nous est venue hier de Rome et que le Cardinal VERDIER a transmise avec tant de vigueur et de clarté nous avons trouvé une confirmation de l'attitude que le Syndicalisme Chrétien pour sa part, s'est appliqué à observer : fermée dans le respect de la doctrine, qui est vraie et qui est une, mais charité envers les personnes, si grandes que soient les différences d'opinions et les divergences de méthodes.

Le 27 juin dernier, pendant la belle cérémonie du Parc des Princes, le futur Cardinal GERLIER, alors Evêque de Turbes et Lourdes s'exprimait à peu près en ces termes :

« Gardez, plus que jamais, la charité du Christ. Le plus grand mal, peut-être, de l'heure où nous sommes, c'est qu'elle est partout trahie et méconnu. Le plus grand mal, c'est l'erreur, et je le sais et je le proclame, mais je dis que si l'erreur se propageait sous un climat où la charité serait maîtresse, il serait plus facile d'en triompher. Le plus grand mal, peut-être, c'est la trahison de la charité et j'affirme aujourd'hui que ce qui nous est douloureux dans le poing levé, ce n'est pas qu'il nous épouvante comme une menace, mais que nous y voyons la trahison de l'amour... »

Vous devez être de ceux qui, dans un monde où l'on paraît s'employer systématiquement à creuser des fossés, à élever des barrières, auront toujours l'ambition sainte de combler ces fossés, d'abattre ces barrières, non point au prix de concessions sur la doctrine, mais au prix d'un tel effort de charité fraternelle qu'il finira bien, peut-être, par émouvoir les cœurs qui se réservent.

Allez sans haïr personne, sans craindre personne, quelle que soit la violence des menaces qui vous sont adressées, semant inlassablement, à travers le monde du travail, le pardon, la vérité et l'amour.

Noble conseil, magnifique enseignement qui préluait, en quelque sorte, à ces exhortations, plus hautes encore, que le Souverain Pontife vient d'adresser aux Evêques de France et particulièrement à l'Archevêque de Paris.

(Lire la suite en 4^e page.)

L'Activité de l'Internationale syndicale chrétienne

Le 12 janvier 1938, le Bureau de la C.I.S.C. s'est réuni à Nancy sous la présidence de M. Jules Zirnheld (France).

Le Bureau a dû constater que la nouvelle année s'ouvre sur des perspectives assez sombres.

La situation générale n'est pas de nature à assurer à tous les pays une reprise économique qui se poursuive à un rythme satisfaisant.

La classe ouvrière souffre toujours sous le fléau du chômage qui continue à sévir dans un grand nombre de pays.

Tandis que la situation générale pouvait s'améliorer dans une large mesure par une coopération internationale des divers états et continents, les tensions politiques vont s'aggravant.

La guerre a éclaté en Extrême-Orient, où le Japon a attaqué la Chine dans une guerre que l'on ne saurait nier en invoquant qu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre, une guerre qui n'est autre chose qu'une atroce guerre de conquête, — une guerre qui plonge des millions d'êtres humains dans une misère imméritée.

Le Bureau de la C.I.S.C. déplore cette guerre que l'humanité, si elle était bien organisée, n'aurait jamais pu admettre.

Le voyage de contact du secrétaire général est salué comme une heureuse initiative par les confédérations en questions. Il aura lieu au mois de mars.

L'ordre du jour du Conseil, pour sa réunion de Genève la veille de la Conférence internationale du Travail, a été établi. Il comprend, en dehors du rapport moral présenté par le secrétaire général, quelques brefs exposés sur diverses questions à traiter par la Conférence, un rapport de M. Pauwels sur les conventions collectives et un rapport de M. Serrarens sur l'évolution de la F.S.I.

Pour le Conseil qui se tiendra à Liège au mois de novembre, le Bureau a retenu deux questions :

a) chômage des travailleurs âgés (et retraités) ;

b) comparaison des systèmes d'assurance-chômage.

Les journées d'études se tiendront, cette année, en Tchecoslovaquie avec le programme suivant :

a) l'évolution économique de l'Allemagne et sa lutte contre le chômage ;

b) le communisme dans son évolution actuelle ;

c) la formation ouvrière.

Pour examiner la question de l'affiliation d'un certain nombre de fédérations nationales aux Internationales professionnelles, une réunion des secrétaires de ces Internationales est prévue pour le 2 février, à Rotterdam.

Le Bureau a établi un questionnaire pour l'examen de l'état actuel de la législation sociale dans les pays affiliés.

La C. F. T. C. reconnue « officiellement » d'importance nationale

Henry Meck, rapporteur du projet sur les délégués d'ateliers

Nous avons tous entendu parler du code de paix sociale préconisé par M. Chautemps. Dès qu'il en fut question, Gaston Tessier écrivit au Gouvernement.

Voici le texte intégral de la lettre que la C. F. T. C. a adressée au Président du Conseil des Ministres, afin de répondre, pour sa part, à l'appel adressé par M. Camille Chautemps aux organisations syndicales, patronales et ouvrières, en vue du rétablissement d'une collaboration confiante susceptible d'aider au redressement économique et au maintien de l'ordre social.

Monsieur le Président du Conseil,

Nous avons lu avec émotion, dans la presse de ce matin, l'appel que vous avez adressé aux organisations syndicales, tant de patrons que de salariés, en vue de rétablir, dans l'ensemble du pays, une collaboration confiante qui permette aux efforts entrepris dans le sens du redressement économique et de l'ordre social, de porter enfin tous leurs fruits.

Nous souhaitons que cette invitation soit entendue par tous les intéressés... Laissez-nous vous assurer, Monsieur le Président du Conseil, que nos organisations, pour leur part, sont prêtes à seconder loyalement votre tentative. Depuis plus de 50 ans, nos groupements ont préconisé et appliqué, autant qu'il se pouvait, des méthodes de collaboration, comportant, à tous les degrés, la pratique des commissions mixtes ou comités paritaires, des conventions collectives, de la conciliation et de l'arbitrage.

Mais vous me permettez d'ajouter que nous tenons pour indispensable la garantie d'une entière liberté syndicale, impliquant non seulement pour chaque travailleur, le droit d'adhérer à l'organisation de son choix, mais encore la pratique d'une égalité réelle, entre les diverses organisations régulièrement constituées, pour l'exercice de toutes les actions, revendications, interventions admises par le Code du Travail.

Vous serez certainement d'accord avec nous, Monsieur le Président du Conseil, pour envisager la plu-

ralité des tendances et des organisations syndicales, telle qu'une jurisprudence constante l'a consacrée, en France, depuis 1884, comme un aspect essentiel des libertés démocratiques.

Dans ce domaine, tout monopole avoué ou occulte est inadmissible. D'ailleurs, l'expérience montre combien est précaire l'unité artificielle qu'on essaie d'établir par dessus les diversités des tendances, des métiers et des régions. Cependant, notre Confédération, dont les éléments sont étroitement disciplinés, reste prête à conclure toutes les ententes susceptibles d'aider au bien commun.

Car nos organisations, tout en s'attachant d'abord à sauvegarder la dignité des travailleurs, à défendre leurs droits, à améliorer leur condition sociale, conservent le souci des intérêts généraux.

Elles sont bien résolues à persévérer dans cette voie malgré certaines difficultés qu'elles éprouvent, depuis quelques mois, à se faire entendre, et en dépit des efforts qui se multiplient pour les évincer.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Président du Conseil, que vous aurez vous-même à cœur de veiller au plein respect des libertés syndicales, élément nécessaire d'une économie sagement organisée dans la justice, la concorde et la paix.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le Secrétaire Général,
Signé : G. TESSIER.

Par la suite, on devait apprendre que la Commission du Travail de la Chambre avait retenu cinq organisations D'IMPORTANCE NATIONALE : la C. G. P. F., la C. F. T. C., la C. G. T. et la Confédération de la petite et moyenne industrie, la Confédération Générale de l'Artisanat, qui pourraient discuter les six projets du Code, dont l'un fut confié à notre camarade Henri Meck, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs.

A noter que les Syndicats « professionnels » ont été écartés « comme de fondation trop récente ». La C. F. T. C. gagne des points. Militants, plus que jamais à l'action !!!

LE BUREAU DE L'UNION REGIONALE.

UN MILITANT : Ernest Thiele Vice-président de la C. F. T. C.

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès, survenu à Strasbourg, de Ernest Thiele, vice-président de la C. F. T. C.

Ce deuil inattendu a jeté la consternation non seulement chez les syndicalistes chrétiens, dans les rangs desquels E. Thiele tenait une si grande place, mais dans le monde catholique social tout entier. Le défunt pouvait, en effet, être considéré comme l'un des animateurs de ce mouvement ; n'était-il pas l'un des plus actifs vice-présidents de la Ligue des Catholiques d'Alsace ?

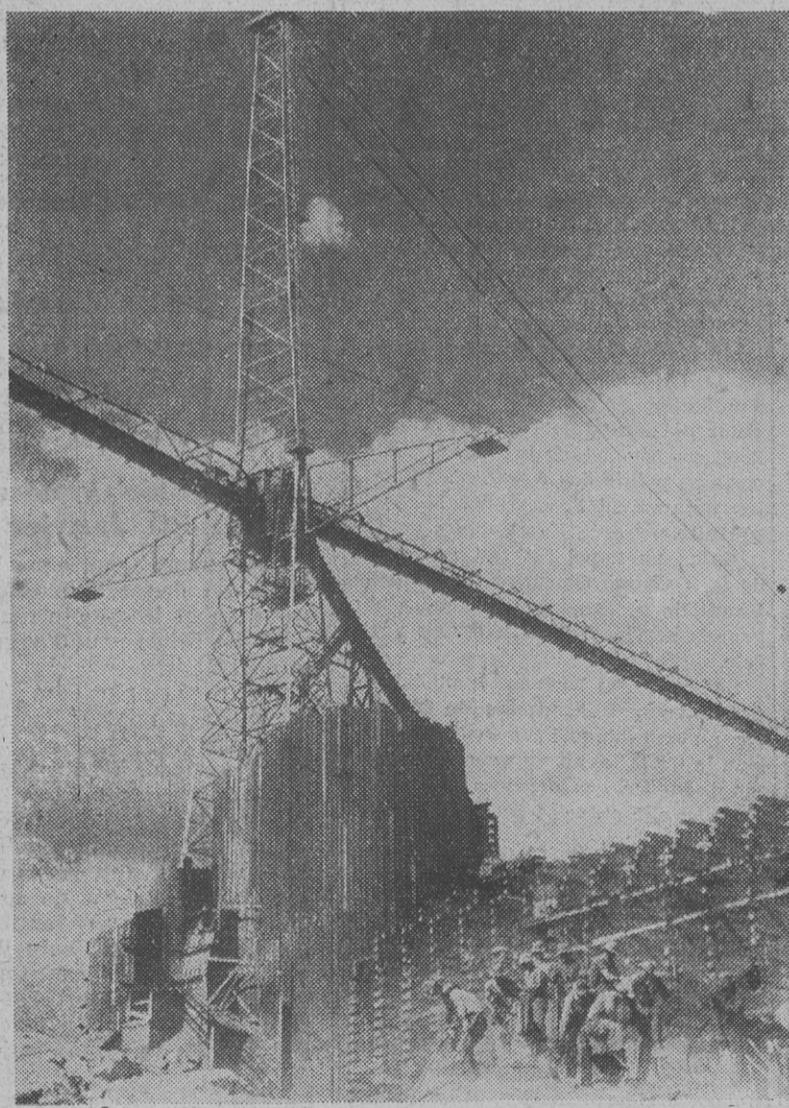
Cette perte, qui sera cruellement ressentie dans les provinces recouvertes, privera le Syndicalisme chrétien, en France et dans le monde, d'un collaborateur irremplaçable.

Ayant fait de bonnes études au collège épiscopal Saint-Etienne, puis à l'Université de Strasbourg, E. Thiele avait obtenu le doctorat en droit sous le régime antérieur à la guerre.

Après un court stage dans la magistrature, il était entré à la C. F. T. C. dès 1919, en même temps que le mouvement syndical d'Alsace et de Lorraine, et son influence avait grandement facilité cette union. Conseil juridique de la Fédération régionale des Syndicats Chrétiens, il était, en fait, l'un des principaux animateurs, au secrétariat permanent de cette organisation, de tout le mouvement de propagande et d'action professionnelle qui s'était reconstitué au lendemain de la guerre.

Membre du Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, E. Thiele joua un rôle important, notamment comme traducteur, dans les congrès de cette organisation, depuis celui de Lucerne, en 1925 ; ajoutons qu'il était, depuis 1927, secrétaire administratif de la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'employés, dont le secrétaire général est Gaston Tessier, et qu'à ce titre il avait acquis une réelle influence dans les milieux du Bureau International du Travail.

Son activité exemplaire et son sens social averti, l'avaient tout naturellement désigné comme président du Conseil d'administration de



AUDACE DU TRAVAIL MODERNE : La construction d'un barrage

cette belle initiative syndicale chrétienne : la « Cristallerie de Hartzviller », coopérative ouvrière de production à la création de laquelle il avait largement contribué.

Rappelons enfin que E. Thiele avait reçu du Souverain Pontife, à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien en France, la croix de Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Ces quelques notes ne mettent qu'imparfaitement en relief l'étendue de la perte subie par le mouvement catholique social et le Syndicalisme chrétien ; elles ne disent pas non plus l'étendue de la douleur des innombrables amis du dispart, de tous ceux qui, aujourd'hui, adressent leurs douloureuses et affectueuses condoléances à Mme Thiele et à sa nombreuse famille.

Mise en garde...

Un nommé Ernest S..., possédant une carte du Syndicat des Hospitaliers du Croisic (Loire-Inférieure), et arborant l'insigne de la C.F.T.C. ou celui de la J. O. C., se présente chez nos amis, se recommandant, soit de la C. F. T. C., soit de la J. O. C., et sollicite habituellement un secours en argent.

Nous prévenons tous nos camarades qu'ils ont affaire à un escroc et que leur devoir est de le signaler à la Police.

Ce type a fait de nombreuses dupes, il y a trois ans, dans la région d'Angers, La Rochelle et Nantes. Actuellement, il est signalé dans la région de Douarnenez et Quimper, où il recommence son manège.

Lutte de classes !

Les syndicats chrétiens font-ils de la lutte de classes ?

Oui, disent les uns, ils sont même plus terribles encore que la C. G. T.

Non, répondons-nous. Pour collaborer, il faut être deux. Si certains patrons s'y refusent, car il y en a malheureusement qui ne cèdent jamais que devant la force, il n'est pas étonnant de les entendre nous faire pareille critique. Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux seuls.

Oui, disent d'autres, les syndicats mêmes chrétiens, font de la lutte de classe, c'est la « corporaion » (mais que cachent-ils sous cette étiquette ?) qui nous apportera le salut !

Écoutons l'archevêque de Chambéry leur répondre :

« Beaucoup ne veulent voir dans les syndicats qu'une organisation essentiellement révolutionnaire un instrument pour la lutte des classes, et il est juste de reconnaître qu'il est devenu trop souvent, parce qu'il est resté trop longtemps, hélas ! PAR LA FAUTE D'UN TROP GRAND NOMBRE DE CATHOLIQUES, le monopole des incroyants et des ennemis de l'ordre social... »

« ... Beaucoup de catholiques n'ont pas compris L'IMPORTANT DES SYNDICATS CHRETIENS, d'autres les ont tenus en suspicion ou même les ont ouvertement combattus, laissant ainsi la place libre à des organisations révolutionnaires, qui prônaient la suppression de la liberté privée et le bouleversement de la société par la lutte des classes... »

« ... LA VERITE, C'EST QUE LE SYNDICALISME CHRETIEN A

RENDU AUX OUVRIERS ET A LA SOCIETE TOUT ENTIERE D'IMMENSES SERVICES ...

« ... Et voilà pourquoi, chers messieurs, L'EGLISE A DONNE A VOS SYNDICATS TANT DE PREUVES NON EQUIVOQUES DE BIENVEILLANCE ET TANT D'APPROBATION, les soutenant aux heures difficiles, encourageant leurs dirigeants et leur accordant, récemment encore, SES PLUS HAUTES DISTINCTIONS ... (2) »

« ... Ne serait-ce pas pour cela d'ailleurs, qu'on les rencontre ensemble dans certains réunions « corporatistes » ? Un mouvement si prisé de certains patrons et où se prélassent les éternels boudeurs de certaines encycliques dont la non-observation fait en ce moment notre malheur, où l'urgent semble couler comme à plaisir, un pareil mouvement n'aura jamais les faveurs de ceux qui souffrent des injustices sociales. »

« Il n'aura jamais la confiance de la classe des Travailleurs. Il ne pourra que perpétuer, sinon accentuer encore, la lutte des classes, qu'il affecte de déplorer. »

« Simples rêveurs, ou habiles endormeurs, ils sont déjà jugés... »

LOISELEUR

(1) Conférence organisée par l'U. C.C.O. à Nantes, le 15 janvier.

(2) Extraits de l'allocution prononcée par Mgr Durieux, le 12 décembre 1937, au Congrès départemental des Syndicats Chrétiens de Savoie.

Les Victoires de la C.F.T.C.

Quelques-unes parmi beaucoup

L'importance de la place tenue par les syndicalistes chrétiens dans les Conseils de Prud'hommes ressort, une fois de plus, des élections qui se déroulent actuellement pour le renouvellement des bureaux des organismes de la juridiction populaire du travail. C'est ainsi que nos camarades Ruplinger, Salacroux et Dechaene ont été respectivement élus présidents généraux des Conseils de Prud'hommes de Lyon, Arras et Dunkerque.

Depuis son congrès de Melun du 24 octobre dernier, l'Union Départementale des Syndicats chrétiens de Seine-et-Marne, par l'action coordonnée de ses dirigeants, n'a pas relenti — au contraire — sa marche ascendante et son activité dans les différentes branches de ses organisations professionnelles.

Parmi celles-ci — qui jusqu'à ces derniers temps — étaient considérées comme soit-disant inexistantes, les Syndicats des ouvriers et employés de la droguerie et pharmacie, et des produits chimiques,

viennent de remporter une magnifique victoire tant à Melun qu'à Pont-thierry.

Aux élections des délégués du personnel de la « Coopération Pharmaceutique Française », dont le siège est à Melun, la C. F. T. C. a eu 17 candidats élus contre 4 à la C. G. T. et 2 aux syndicats « corporatifs ».

Les dirigeants de l'U. D. de Seine-et-Marne et de ses syndicats affiliés sont ainsi récompensés de leurs efforts ; efforts qui démontrent amplement, non seulement le caractère représentatif de la C. F. T. C., mais un esprit et une action véritablement indépendante, qui permettent de garantir la vraie défense des libertés ouvrières dans la profession organisée.

Lire en 4^e page :

- Le résumé des déclarations des délégués de la C. F. T. C. pour l'établissement du code de paix sociale.
- Neutralité ?...

Une déclaration du Comité National de la C. F. T. C. réuni à Paris, le 16 Janvier

Après avoir examiné la position prise par le Bureau Confédéral au cours des récents événements : grève des services publics de la région parisienne, — essai d'une nouvelle conférence Matignon, etc.,

Approuve sans réserve les décisions du Bureau Confédéral et lui demande de persévérer dans la même attitude, notamment en ce qui concerne la défense de la liberté syndicale et la sauvegarde des droits des travailleurs.

Sur le premier point, le Comité National de la C. F. T. C., tout en affirmant sa volonté que le syndicalisme, en tant que tel, soit maintenu en dehors des compétitions et luttes des partis politiques, rappelle qu'une saine conception des principes démocratiques exige que les minorités régulièrement constituées, dès lors qu'elles ont un minimum de consistance et d'activité, obtiennent l'audience des pouvoirs publics et aient une part de représentation dans les institutions officielles où se débattent les intérêts de leurs membres.

Sur le second point, non seulement le Comité déclare que la législation et les mesures de progrès récemment adoptées ne sauraient être remises en cause, mais il proclame sa résolution que tous les perfectionnements nécessaires y soient apportés sans retard ; il suggère que la situation des foyers, dans les classes laborieuses, soit améliorée par une augmentation du taux des allocations familiales et l'institution, aussi étendue que possible, d'une prime attribuée aux travailleurs dont l'épouse reste à la maison.

Le Comité répète que le Syndicalisme Chrétien, dans son domaine propre, selon son esprit et ses méthodes, sera toujours prêt à seconder les initiatives, d'ordre public ou de caractère privé, qui seraient prises en vue d'aménager ou de transformer l'économie dans un sens plus équitable et plus humain ; il souligne, toutefois, qu'il importe d'abord de remédier, par des procédés rapides et efficaces, aux misères imméritées qui atteignent encore un trop grand nombre d'individus et de familles.

Réunion du Comité Régional

Les Syndicats Chrétiens de l'Ouest ont tenu leur Comité Régional trimestriel le dimanche 23 janvier, à Nantes, en présence des délégués ou représentants des Unions Départementales de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, et Vienne.

Après les vœux du Président, l'Assemblée entendit le rapport d'activité de chaque réunion départementale. La place nous manque ici, même pour en faire le résumé. Révision de conventions collectives, établissement ou préparation de nouvelles conventions, défense des multiples intérêts professionnels, démarches incessantes, soucis de la formation, défense de la liberté syndicale, lutte pour obtenir la place officielle qui nous est due, campagne en faveur de meilleures allocations familiales (avec prime à la mère restant au foyer), développement des services d'entraide, respect des lois, etc., tels sont les différents points qui, dans chaque centre, nos Syndicats ont dû déployer leurs efforts, non sans succès souvent, et non sans sans difficultés.

Après quelques échanges de vues et des décisions d'ordre intérieur, l'Assemblée fixa le prochain Congrès régional aux 2 et 3 juillet 1938, à St-Nazaire.

Le Secrétaire général donna une

physionomie du Comité National du 16 janvier, d'où il y a lieu de retenir que l'influence de la CFTC ne cesse de s'accroître, de même que ses effectifs alors que d'autres organisations enregistrent des mouvements inverses. Lors des derniers événements politiques, la CFTC a tenu, une fois de plus, à marquer son indépendance absolue à l'égard des mouvements politiques, et à mettre en évidence son souci de la défense de la liberté syndicale et des droits des travailleurs.

L'Assemblée procéda enfin à l'admission de trente-deux syndicats nouveaux, dont dix-huit d'exploitants agricoles, ce qui porte à 184 le nombre des syndicats de l'Union Régionale.

Après quoi fut abordée la question du journal : « La Voix des Travailleurs » devra tendre à avoir une édition par département, en attendant que l'organe confédéral « Syndicalisme », soit en mesure de donner une édition régionale.

La séance, qui avait été agréablement coupée par un fraternel déjeuner en commun, ne se termina qu'à cinq heures du soir, laissant à chacun une excellente impression de collaboration fraternelle et féconde permettant d'escompter pour l'avenir des réalisations plus brillantes encore.

Dans nos Familles

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Gérard, fils de notre camarade Fernand Barbeau, du Syndicat des Employés de Nantes.

Jean, fils de notre camarade Pierre Loré, du syndicat des Cheminots P.O. de Nantes.

Marie-Anne, 4^e enfant de notre camarade Nicolas, Président de l'Union Locale de La Montagne-Indret.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

De notre camarade Yves Dano, du Syndicat des Employés de Nantes,

avec Mlle Emma Le Toulliec. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

De Mlle Eugénie Neveu, du Syndicat de l'Alguille, de Nantes.

De M. Camboulivès, beau-père de notre dévoué camarade Sans, trésorier du Syndicat des Cheminots de Nantes P.O.

De Mme Estévenet, grand-mère de notre camarade Mlle Renée Jacquelin, de Montmorillon.

Notre camarade François Meunier, du Syndicat des Techniciens, a eu la douleur de perdre son père.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vœux et chrétiennes condoléances.

Union Départementale de la Loire-Inférieure

Un Anniversaire

Quand paraîtront ces lignes, nos petits amis, nos enfants de la J.O.C. Nantesais fêteront, avec la piété vibrante et enthousiaste qui leur est propre, leur X^e anniversaire.

C'est, en effet, le 29 janvier 1928 que la première section jociste nantaise était affiliée.

Et à cette occasion il sera bien permis à un militant jociste presque vieux, papa de jociste, qui a fait lui-même ses premiers pas à l'A. C. J. F. aux temps lointains où le président général s'appelait Pierre Gerlier, d'apporter à cette belle jeunesse « pure, fière, joyeuse et conquérante » le salut amical du syndicalisme chrétien tout entier.

Vous êtes, chers amis, la garde montante, notre espérance et notre avenir. Déjà, nous avons largement puisé à votre source claire et vivifiante ; déjà, vous nous avez infusé un sang nouveau, nous avons trouvé chez vous des militants, des chefs, jeunes, ardents, de cette ardeur raisonnée qui n'appartient qu'à vous, des dirigeants compétents et sûrs.

Et tous les jours nous en voyons de nouveaux sortir de vos rangs et nous regardons avec joie et il faut bien le dire aussi, un peu d'envie, ces enfants qui, par le sérieux de leur formation, leur claire compréhension de nos doctrines sociales, rejoignent et dépassent leurs pères qui, eux, trop souvent, hélas ! n'ont pas eu dans leur jeunesse les mêmes moyens d'études.

Et nous sommes heureux, chers amis, de penser qu'après nous la tâche ne sera pas inachevée, mais sera reprise au contraire par des mains plus fortes, plus habiles, plus ardentes ; que cette charge, que cette vie que vous portez en vous, vous les donneriez plus tard, bientôt, au syndicalisme chrétien ; que, par vous, notre idéal sera porté toujours plus haut et qu'en rendant chrétiens vos frères de labeur, vous ferez luire sur le monde ouvrier le salut de la justice et de la charité chrétiennes.

Jeunesse, belle jeunesse, ceux qui passent et bientôt seront passés, te salutent et attendent pour te léguer le flambeau.

P. HERFRAY.



Paul FOULON, Président de l'U.R. de l'Ouest

COMMISSION DES LOISIRS

CONFÉRENCES

La Commission des Loisirs est heureuse de vous inviter cordialement aux deux Conférences avec projections qu'elle donnera les 18 et 25 FÉVRIER, à 20 h. 30, SALLE SAINT-MICHEL.

Les sujets sont les suivants :

18 Février : « La Vallée de la Loire et ses Châteaux » avec le concours de M. BONNARD.

Inspecteur du Trafic de la Société Nationale des Chemins de fer Français, Région du Sud-Ouest (anciennement Cie P.O.-Midi)

25 Février : « Nantes et les Négriers »

avec le concours de M. Bernard ROY.

Homme de lettres, Conservateur du Musée des Salorges

L'entrée est gratuite, une collecte sera faite afin de couvrir les frais d'organisation.

En avant la Musique !...

La Commission des Loisirs, poursuivant son programme de l'« Occupation des Loisirs », a songé, avec le précieux concours de M. BITON, professeur au Conservatoire de Nantes, maître de chapelle de Saint-Nicolas, à créer un cours de musique d'orchestre, une chorale et par la suite une harmonie.

Les cours de musique donneront à celles et à ceux qui désirent y participer la faculté de faire de la belle musique ; aux autres de se perfectionner dans cet Art.

La Commission fait appel à tous les instrumentistes à cordes et à vent.

La Chorale est ouverte à tous, à ceux et celles qui veulent pratiquer le chant dans toutes ses formes.

Les personnes qui ont des questions intéressantes sont priées de faire connaître leurs noms et adresses en indiquant leurs suggestions (soit jours et heures) à la Commission des Loisirs, 10, rue de Bel-Air, qui les convoquera en temps utile, en donnant tous les renseignements.

Chez les Cheminots

Réunion de propagande du 23 Janvier

Un grand nombre de Cheminots avaient répondu à l'appel du Syndicat de Nantes P.O., organisateur de la réunion. Parmi eux, on notait des délégués de Saint-Nazaire, Angers, Thouars, La Roche-sur-Yon, Rennes, Les Syndicats de Châteaubriant, Auray et Vannes, s'étaient excusés.

Herfray, président de séance, présente les orateurs : Maurice Chaigneau, délégué régional de l'Union P. O. et Léon Grimaud, Secrétaire général de l'Union Bretonne et Maine, délégué de la Fédération ; puis, passe la parole à Chaigneau.

Notre ami, après nous avoir montré la puissance d'action du christianisme, indique que nous vivons une époque révolutionnaire qui consacre la faillite du capitalisme, retranché depuis longtemps derrière un égoïsme incompréhensif.

Notre camarade est vivement applaudi. Herfray le remercie et passe la parole à Grimaud.

Le délégué fédéral apporte aux Cheminots de Nantes le salut de la Fédération et de la CFTC, dont il est le délégué pour l'Ouest.

Puis il rappelle la position de la Fédération dans la question des revendications corporatives, salaires, facilités de circulation, 40 heures, convention collective. Il fait ressortir que, malgré l'ostentation dont elle est victime au mépris de tous les droits et de toutes les libertés, elle n'en a pas moins travaillé efficacement à l'amélioration du sort des Cheminots et nous montre notamment que le statut de la Société Nationale des Chemins de Fer Français ressemble beaucoup plus à notre projet de réorganisation ferroviaire qu'aux revendications cégétistes.

En terminant, Grimaud exalte la puissance d'expansion du Syndicalisme Chrétien, qui s'impose envers et contre tous et qui force l'honneur de nos adversaires les plus irréductibles. Il demande à chacun de faire autour de soi de la propagande pour une CFTC toujours plus grande et plus forte. « Unissons, dit-il, nos intelligences, nos volontés et nos cœurs afin que s'épanouisse la grande famille ouvrier, et que resplesse enfin sur le monde le soleil de la Charité Chrétienne.

La péroraison de notre camarade est chaleureusement applaudie. Herfray le remercie au nom de tous et l'assure que tous nos camarades pulseront dans ses paroles de nouvelles forces pour continuer l'action déjà si bien commencée, puis il mit aux voix l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

Chez les Secrétaires de Mairie

Le Syndicat Chrétien des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure a tenu sa première Assemblée générale de l'année, le 27 janvier, à son siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Un exposé fut fait des revendications en cours, avec indication de la situation actuelle de chacune d'elles ; statut du personnel (stabilité, recrutement, avancement, durée du travail, repos hebdomadaire, allocations familiales, traitement, etc.).

Les questions des Allocations Familiales (avec prime à la Mère restant au foyer), des congés payés, et de l'augmentation des traitements, ont été retenues, pour faire l'objet d'études, et de démarches plus pressantes.

En ce qui concerne la formation et la documentation, il a été décidé que chaque membre prendrait un abonnement, en plus de celui qu'il a déjà à l'organe régional « La Voix des Travailleurs » ; à l'organe fédéral « Le Trait d'Union Professionnel » ; et à l'organe confédéral « Syndicalisme ».

En fin de séance, des précisions fort intéressantes furent données concernant l'application des Allocations Familiales Agricoles (déclaration, point de départ de l'affiliation et du droit au bénéfice de la Caisse), et de certains points des Assurances Sociales, notamment l'Assistance Médicale gratuite.

Enfin, un appel fut fait en faveur de la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale, appelée à rendre de grands services dans le milieu agricole.

La séance fut levée après un échange de vœux à l'occasion du Nouvel An, au cours duquel fut souligné combien la CFTC avait vu grandir encore son influence ces derniers temps, et combien elle autorise encore d'espoirs pour l'avenir.

Employés

Dimanche 30 janvier, a eu lieu la première Assemblée générale de l'année.

Nombreuse assistance, comprenant beaucoup d'employés de Banque, qui désiraient entendre leur camarade Hervé Charles, Membre du Conseil Syndical de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés, Président du Groupe de la Banque du Syndicat des Employés de Paris, et délégué fédéral à la Commission paritaire des Banques. Hervé qui, à ce dernier titre, a participé à l'élaboration de la Convention Collective de juillet 1936, et est toujours délégué pour celle actuellement en cours de discussion, fit une causerie très documentée sur ce sujet ; il relata toutes les difficultés rencontrées tant du côté patronal que du côté des autres organisations d'employés appelées à signer ces conventions et demanda aux employés de faire confiance à la Fédération Française (section Banque), des Syndicats Chrétiens d'Employés, en attendant dans le calme la conclusion de cette Convention, ce qui ne saurait tarder.

Le rapport moral du Secrétaire constata la progression ininterrompue des adhésions au Syndicat mixte des Employés. Toutes les sections : Assurances, Assurances Sociales, Banque, Nouveautés, Engrais, Pétro-

les, Merceries et Tissus en gros, Savonneries, Voyageurs et Représentants, etc., sont en progression. Il est remarquable que ces adhésions individuelles constituent le meilleur recrutement pour le Syndicat. Apres les adhésions en masse de 1936, celles qui viennent actuellement émanent d'employés qui ont appris à connaître la force du Syndicalisme Chrétien, qui savent quelle est sa doctrine, et ce qu'ils peuvent en attendre. Passant en revue les services d'entraide, le Secrétaire signale la Caisse de Chômage, qui rend véritablement service aux syndiqués sans emploi ; la Caisse du Soldat, la Caisse Mariage-Naissance-Décès. Puis le Service de Placement, les Cours Professionnels Masculins et Féminins qui, de 307 effectifs en 1933, en comptent actuellement 409. Les résultats obtenus pour le C.A.P., 48 reçus sur 64 présentés, soit plus des deux tiers, alors que pour l'ensemble des cours de la Ville de Nantes, la moyenne générale n'a été que de 50 %.

Le Secrétaire passa ensuite brièvement en revue l'activité professionnelle, les nombreuses démarches, souvent couronnées de succès, faites près des employeurs pour l'application des conventions collectives, l'hygiène, l'horaire du travail, etc.

Il remercia les syndiqués qui ont contribué au succès de la tombola 1937 par leur dévouement au placement des billets, procurant ainsi une précieuse et intéressante ressource pour nos divers services d'entraide. Le Syndicat offre aussi à ses membres des avantages matériels très appréciables par ces temps de vie chère : réductions chez un grand nombre de commerçants, services d'achats en commun, charbon, poisson, colis agricoles ; l'Union Nantaise possède une Bibliothèque très variée et très importante, enfin une Commission des Loisirs, qui organise des promenades, représentations théâtrales, conférences.

Le rapport qui fut donné par le Trésorier constata l'état satisfaisant de la Caisse, grâce à la rentrée constante et régulière des cotisations, ce dont les syndiqués ne peuvent être que félicités. Le budget prévu pour 1937 n'a pas donné de mécompte.

Il est rappelé que le Syndicalisme met à la disposition de ses adhérents les Services de l'Union Nantaise : Société de Secours Mutuels, Caisse de prêts et dépôts, Crédit Immobilier Familial pour la construction de maisons (Loi Loucheur), Caisse Familiale d'Assurances Sociales, Caisse Chirurgicale où, pour une modique cotisation, tous les risques d'une opération chirurgicale sont couverts.

Après le renouvellement statutaire d'un tiers des Membres du Conseil Syndical et un échange de vœux sur différentes questions professionnelles, le Président remercia les syndiqués et leva la séance.

Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté (Haute-Couture et Mode)

Grande séance récréative

organisée par le Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté, au profit de la Caisse de Chômage

LE 6 MARS 1938

Au programme :

L'Abandonnée

drame en 2 actes en vers de François COPPEE

BALLET DES ROSES ET DES PAPILLONS

Les deux timides

comédie en 1 acte de Jeanne LABICHE

Ouvrières

de la Nouveauté (HAUTE COUTURE - MODE)

Assemblée générale du 20 Janvier

La séance est ouverte par la Présidente qui donne la parole à M. Nassivet pour le compte rendu des démarches faites pour l'augmentation des salaires.

Nous avons eu plusieurs réunions de commission mixte ; l'accord n'a pu se réaliser.

Dans la mode, à notre demande de majoration des salaires, l'organisation patronale nous informait, le 28 novembre que, bien qu'il n'entre pas dans ses intentions de reconnaître notre droit de solliciter l'application de la convention collective, elle se trouve actuellement dans l'impossibilité d'accepter toute augmentation quelle qu'elle soit.

Dans la couture, le syndicat patronal offrait une majoration de 5 %.

Devant cette fin de non recevoir pour la mode et l'offre dérisoire pour la couture, notre Syndicat demandait, le 30 novembre 1937, à M. le Préfet de bien vouloir porter le différend devant la Commission départementale de conciliation.

Le 1^{er} décembre, réunion de cette Commission.

Après une longue discussion, les parties acceptèrent de recourir à l'arbitrage, étant entendu que le compromis serait rédigé par Mme Faure, inspectrice du Travail.

Notre ami Foulon, vice-président du Conseil de Prud'hommes, désigné comme arbitre ouvrier par les deux organisations ouvrières, n'ayant pu se mettre d'accord avec l'arbitre patronal, M. le Président du Conseil vient d'être prié de désigner un surarbitre.

Ensuite, nous passons à l'augmentation de la cotisation. La Présidente donne les raisons pour lesquelles le Conseil syndical s'est vu dans l'obligation d'augmenter la cotisation de un franc par mois, ne pouvant plus autrement boucler no-

tre budget ; car, malheureusement, vous le savez toutes, le chômage augmente toutes les semaines, et la situation de notre caisse de chômage est de plus en plus angoissante. A l'unanimité, l'augmentation est votée, qui partira du 1^{er} janvier.

Ensuite, M. Glotin, président de l'Union Nantaise, qui avait bien voulu venir parmi nous, nous donna les directives pour 1938 et nous demanda d'être des syndiquées consciencieuses de notre devoir.

Après quelques échanges de vues sur diverses questions, la Présidente le remercia et demanda à toutes d'en faire leur profit, pour que l'année qui commence soit propice. En avant pour de nouvelles conquêtes.

Métallurgie et parties similaires

Nous informons nos camarades que notre réunion générale aura lieu 10, rue de Bel-Air, le 13 février, à 9 h. 30.

Nous attirons l'attention de tous nos syndiqués sur l'importance de cette réunion qui, vu les circonstances actuelles aura un caractère tout particulier.

Nous comptons sur la présence de tous.

Le Congrès départemental de la Métallurgie aura lieu, cette année, le dimanche 6 mars, à Basse-Indre. Nous serions très heureux d'y voir venir un grand nombre de nos syndiqués. Ce Congrès s'annonce comme devant être très intéressant pour tous, car de grandes questions d'actualité y seront exposées et discutées.

Elections de Délégués chez J.-J. Carnaud

Nous lisons un très intéressant compte rendu des élections de délégués aux usines J.-J. Carnaud. Ce document émane de la C. G. T.

Nous y apprenons que la direction de cet établissement sabote les lois sociales. Elle a tout mis en œuvre pour désorganiser le Syndicat et faire échouer aux candidats cégétistes. Voilà une direction qui doit avoir du temps à perdre. Mais, comment a-t-elle pu s'y prendre pour s'attirer de tels reproches ?

Ensuite, nous apprenons que les candidats de la C. G. T. ont été élus à une très grosse majorité. En vérité, elle a eu 8 élus sur 7, c'est incontestable. Quant à la très grosse majorité, les chiffres sont là, c'est très discutable.

Un seul atelier ne lui fut pas favorable. Mais, attention ! On avait, dit le rapport, triplé les effectifs depuis un an, et naturellement on avait triplé les gens sur le volet, on avait mis dans cet atelier tous les adversaires du dit Syndicat. Or, il y a dans cet atelier 48 votants. Il faut donc qu'il n'y en ait eu que 16 l'an dernier ! Quelle bonne blague. Il y a eu trois nouveaux votants plus et un seul départ dans les rangs de la C. G. T. En en tenant compte, nous arrivons encore à 29 voix contre 12.

Ensuite, vient la raison de cet échec. C'est que, malheureusement, dit la C. G. T., nous ne possédons pas encore le contrôle d'embauche et de débauche ! Voilà. Nous sommes prévenus, quand elle aura le dit contrôle, ça ne se passera pas ainsi. On n'est pas plus alimable !

Conclusion. Très gros succès pour la C. G. T., qui a recueilli 85 % des suffrages !

En bien ! non. Tout compte fait, ils ne les ont pas eus, ces 85 % ! Ils sont arrivés à peine à 65 %, et nous espérons bien que la prochaine fois, grâce à nos camarades, ils ne les auront pas.

Municipaux

Nouvelles démarches EN FAVEUR DU RELEVEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DES AUXILIAIRES

En date du 3 février, une lettre a été adressée à M. le Maire à ce sujet et dont voici la teneur :

Monsieur le Député-Maire,

Le Syndicat Chrétien du Personnel Municipal de la Ville de Nantes a déjà présenté à votre examen de nombreuses revendications ; notamment les 27-6-35, 24-1-36, 12-2-36, 22-6-36, et 10-8-36, en faveur de l'application du taux des Allocations Familiales des fonctionnaires aux ouvriers auxiliaires entrés au service de la Ville depuis le 1^{er} mars 1935.

Ces ouvriers temporaires, dont les besoins sont au moins égaux à ceux du personnel titulaire entré avant cette date, ne reçoivent qu'un sur salaire familial égal à celui qui est servi par les Caisse de Compensation, et, de plus, la circulaire du Ministre de la Santé Publique du 30 novembre 1937, leur a supprimé le canal de ce sur salaire familial avec les allocations d'encouragement aux familles nombreuses de la loi du 22 juillet 1923, de sorte qu'ils se trouvent ainsi dans une situation inférieure à celle des ouvriers de l'industrie privée auxquels cette circulaire ne s'applique pas.

Il semble donc équitable, au moment où, en courant d'opinion, se manifeste en faveur du relèvement du sur salaire familial, d'étendre aux ouvriers temporaires le bénéfice des indemnités de charges de famille allouées au personnel titulaire en prenant le point de départ de deux mois prévu à l'article premier du Décret du 27 juin 1921.

De toute évidence, le relèvement du sur salaire du personnel de cette catégorie devient une impérieuse nécessité.

En conséquence, nous vous demandons, encore une fois, de bien vouloir examiner avec bienveillance le cas que nous vous soumettons ci-dessus, et nous espérons que vous pourrez lui donner très prochainement la solution attendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de nos sentiments très respectueux et dévoués.

Pour le Conseil Syndical : Le Président, R. GLOTIN.

Pharmacie et Droguerie

Réunion générale du 16 Janvier

A l'occasion de l'An nouveau, les vœux sont présentés par les membres syndiqués présents à leurs camarades Préparateurs et Employés Pharmacie et Droguerie.

L'élection du Bureau a lieu ensuite. La liste présentée est adoptée à l'unanimité. Le nouveau bureau, après nomination aux divers postes, est constitué comme suit :

Président d'honneur : Moré ; Président : Crochet ; vice-président : Daniel Jehu ; secrétaire : Collineau ; secrétaire-adjoint à la Cooper : Mocarant ; secrétaire-adjoint à la Pharmacie : Mlle Chouanneau ; trésorier : Valet ; trésorier-adjoint : Mlle Pignard ; délégué à la Maison de Retraite : Moreau ; membres du Bureau : Mme Patron ; MM. Hervé, Tardivel, Delinelle, Forcier.

Crochet, ex-trésorier, élu Président, donne connaissance de l'héritage qu'il transmet à Valet, soit un excédent de recettes en progression sur les années précédentes.

Daniel Jehu, de la Cooper, commente les succès enregistrés dans sa section : gain important de voix aux élections de délégués ; un résultat : 2 délégués élus sur 6 et avec quelques voix de plus un 5^e élu. Il conclut en demandant à chacun de produire encore un effort de plus.

Collineau met au courant l'assistance de la correspondance reçue, du paiement, des améliorations à envisager dans la prochaine convention.

Il est ensuite décidé qu'une promenade presque gratuite aura lieu vers mai ou juin, vraisemblablement à la Maison de Repos de la Mi-Cotière, à Oudon. Puis la séance est levée.

Employés et Ouvriers de l'Alimentation

Elections de délégués Docks de l'Ouest

Mlle Jacq, élue titulaire.

Pain quotidien

Le Brech, élu titulaire.

Mme Potiron, élue suppléante.

Maison Amieux (Chocolaterie)

Jamet, élu titulaire.

Dufou, élu suppléant.

Le vendredi, de 6 h. 15 à 7 h. 15, permanence, 10, rue de Bel-Air (Salle 5).

Bâtiment

Dans le courant de janvier le Bureau et le Conseil Syndical se sont réunis pour étudier certaines questions qui, en ce moment, sont à l'ordre du jour pour tous nos camarades.

D'abord, la convention collective expirant au 15 février. Le Bureau et le Conseil syndical avaient décidé de dénoncer cette convention, ce qui fut fait en temps voulu.

Chaque réception de notre lettre par la Chambre patronale, nous avons été informés que le Président et les délégués patronaux étaient désireux de recevoir une délégation de notre Syndicat. Cette délégation, conduite par notre secrétaire général, notre camarade Mahit, fut effectivement reçue quelques jours après par le Syndicat patronal.

A cette réunion, nous avons demandé quelques explications sur certaines clauses du contrat qui n'étaient pas exécutées par les patrons, et nous avons demandé quelques avenants à cette convention.

Puis, nous leur avons exposé nos revendications : allocations familiales, récupération des heures perdues par intempéries, primes et tarifs pour travaux spéciaux, apprentissage, etc.

Les délégués patronaux ont pris acte de toutes nos suggestions et ont promis de les étudier.

Au cours d'une de nos réunions, nous avons décidé d'adresser une lettre à la Caisse des allocations familiales du Bâtiment en vue de faire augmenter le taux de ces allocations, car tous nos gars du Bâtiment ont appris avec une certaine émotion surtout en ce moment de crise, que le taux de cette Caisse ne suivait pas l'augmentation de celui de la C. R. I. C. A. F., et ils se demandent pourquoi le Bâtiment est toujours à la remorque des autres corporations.

Vu le changement horaire des heures de travail pendant la période

du 1^{er} février au 1^{er} décembre, les permanences auront lieu tous les mardis de 17 à 19 heures et les samedis de 9 à 11 heures, au deuxième étage, salle 3.

Un membre du bureau et du conseil sont à la disposition des camarades à ces permanences pour tous renseignements.

Jardiniers - Horticulteurs

Assemblée générale du 6 Janvier

La séance est ouverte par le Président David qui offre ses vœux à l'occasion du Nouvel An au Président de l'Union Nantaise, au Conseil Syndical et aux syndiqués, et remercie les camarades qui, cette fois, sont venus nombreux.

Le Secrétaire a donné le rapport détaillé de l'activité syndicale au cours de l'année 1937, duquel il ressort que le Syndicat est plein de vitalité.

Un résumé des déclarations des délégués de la C.F.T.C.

Voici l'essentiel des déclarations que nous comptons présenter sur les divers projets, nous croyons devoir, en premier lieu, soumettre à la Commission quelques observations de caractère général.

« Sans préjudice des observations que nous comptons présenter sur les divers projets, nous croyons devoir, en premier lieu, soumettre à la Commission quelques observations de caractère général.

« Nous ne contestons pas pour autant l'intérêt des mesures présentées par le gouvernement, et nous estimons que leur adoption après un certain nombre d'amendements indispensables, constituerait un progrès réel, dans le sens d'une réalisation organique de cette collaboration des éléments de la production qui a toujours figuré parmi nos préoccupations essentielles.

« Aux termes de ces observations préliminaires, nous insistons, en outre, sur le fait que nos remarques, sur les six projets soumis à l'étude de la Commission du Travail, sont inspirées du seul souci d'apporter au Parlement une collaboration loyale et efficace dans l'intérêt bien compris de la classe ouvrière qui ne saurait exclure, dans notre esprit la sauvegarde des droits légitimes des autres catégories sociales.

« NOVELTY » M. MATHÉL Place de la Bourse NANTES Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUPELLERIE A. Butaud 13, Place Viarme - NANTES GRAND CHOIX : Couteaux de table - Ciseaux - Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs - Cisailles, etc.

LOURDES Hôtel-Villa Saint-Jean Pont-Vieux : 3, Rue du Paradis BAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR OUVERT TOUTE L'ANNÉE PENSION : 30, 35 et 40 FRANCS

CHEMISERIE PARISIENNE Francis DEVITRELLE 12, Rue Copernic (près Place Delorme) - NANTES Ses CHEMISES, CRAVATES, CHAUSSETTES, etc... PULL-OVER, ECHARPES, etc... Les Meilleurs Prix

La main tendue

(Suite de la 1^{re} page)

Qu'il y ait, hélas ! dans notre société moderne, si divisée quant aux principes mêmes de la morale individuelle et collective, des antagonismes de pensée, générateurs de conflits cruels, cela est trop évident.

Le message du Cardinal VERDIER ne dissimule point cet aspect fondamental du problème : car il ne pourrait s'agir de sacrifier la moindre parcelle de vérité ; entre le matérialisme des uns et le spiritualisme des autres, l'opposition est irréductible.

M. Jacques DUCLOS a pris soin de le marquer, dans cet article de l'Humanité que nous citons tout à l'heure : Les Catholiques ont le droit de croire, mais nous sommes bien décidés, en ce qui nous concerne, à ne rien abandonner de nos conceptions laïques et matérialistes.

Voilà tout justement ce qui, à notre sens, rend impossible l'Unité Ouvrière, entendue sous forme d'embranchement dans les Cadres d'une seule Organisation. Car nous ne pensons pas, nous n'avons jamais admis que l'action syndicale soit restreinte à des appétits matériels, à des revendications de Salaires, à des pressions exercées par la force du nombre.

L'action syndicale surtout dans notre pays, se réclame d'une doctrine, est tributaire d'un idéal, s'assujettit à une discipline. Le 7^e Congrès International des Syndicats Chrétiens, qui s'est tenu à Paris en Septembre dernier, a manifesté, une fois de plus, la volonté de sauvegarder, d'étendre les droits et prérogatives de la personne humaine, devant les périls croissants du libéralisme économique et du collectivisme.

Est-ce à dire que l'antinomie des principes rende impossible tout accord, même momentané, toute entente, même bien délimitée ? Que non pas ! Il y a longtemps que les Syndicalistes Chrétiens pour ce qui les concerne, ont tendu la main à tous les travailleurs de bonne foi et de bonne volonté ; ils ont participé, jusqu'à la grève inclusivement, au soutien, au succès parfois de revendications légitimes.

Il s'agit de dire, eux aussi que leur main tendue n'a pas toujours été bien accueillie ; que trop souvent, depuis dix-huit mois, ils ont été molestés, brimés, persécutés par des éléments supérieurs en nombre. D'ailleurs, ils restent prêts à pratiquer ainsi le Cartel Intersyndical, pour des objets proches, précis, déterminés. De même ils demeurent bien résolus à apporter un concours loyal, selon leur esprit et leurs méthodes, aux efforts qui seraient entrepris pour une meilleure organisation économique et sociale. Ils estiment, toutefois, que cette rencontre des mains tendues exige le respect mutuel des convictions et suppose donc, en premier lieu, la GARANTIE D'UNE ENTIERE LIBERTE SYNDICALE.

Gaston TESSIER

NEUTRALITE

Les yeux qui s'ouvrent

Combien de fois n'avons-nous pas dit et redit que la C.G.T., d'inspiration purement matérialiste, était hostile à toute pratique religieuse. De temps en temps, les dirigeants de la C.G.T., laissant tomber le masque laissent entrevoir leur vrai visage. Il est haineusement antireligieux.

Nous venons d'en recevoir une nouvelle preuve, et ceci de la part du vice-président du syndicat cégétiste des ouvriers et employés des mines de potasse d'Alsace, qui vient de démissionner de la C.G.T., en motivant sa démission par la déclaration suivante :

« A la suite d'une conférence donnée par la section des libres penseurs de Mulhouse le vendredi 10 décembre à Wittenheim ; « A la suite aussi de la réunion de légitime protestation de la population catholique de Wittenheim ;

« Le soussigné se solidarise avec la population de Wittenheim pour condamner catégoriquement des excès de ce genre ;

« Il constate que la façon inouïe dont l'orateur a dénigré les croyances et les plus profondes convictions de la grande majorité de la population témoigne d'une absence complète d'éducation, même élémentaire, ainsi que de tout sentiment social ;

« Il regrette qu'une conférence de vile pornographie ait pu se tenir sous la présidence d'un des représentants les plus qualifiés de la C.G.T.

« Il regrette aussi qu'une conférence vraiment ouvrière ait provoqué les acclamations principales et exclusivement des représentants les plus marquants et des militants de la C.G.T.

« Il a conscience qu'une telle manifestation doit être et sera considérée comme une profession de foi de la C.G.T. et de la C.G. T. seule ;

« Il se rend compte de la mentalité profonde de la grande majorité des membres de la C.G.T. en ce qui concerne la religion ;

« Il déclare qu'il lui sera dorénavant impossible, dans des conditions aussi avilissantes de travailler pour l'unité ouvrière au sein de la C.G.T. en sacrifiant ses convictions personnelles, ainsi que ses sentiments religieux de ses compatriotes et de ses amis les plus respectables ;

« Il attire l'attention de tous les camarades et amis sur sa conviction personnelle qui lui dit que la disparition du sentiment religieux dans l'Etat est synonyme de la décadence progressive de cet Etat ;

« Comme fonctionnaire, il ne tions et suppose donc, en premier lieu, la GARANTIE D'UNE ENTIERE LIBERTE SYNDICALE. Gaston TESSIER

peut rester inactif devant le sabotage moral systématique de son propre pays ; « Il tire donc toutes ses conséquences, remercie tous ses chers amis pour la confiance qu'ils lui ont accordée jusqu'à ce jour ; « Il souligne qu'il se rendrait indigne de cette confiance s'il agissait contre sa conviction la plus intime ;

« Et leur fait connaître sa démission de la C.G.T. qui eut lieu le 10 décembre 1937, démission qui vaut en même temps pour sa fonction de vice-président et de membre du Syndicat Professionnel des Ouvriers et Employés des M.D. P.A. »

E. WALTER, Wittenheim.

Pour le coup, c'est un document de taille. Les cégétistes ne pourront qu'être étonnés. Le fait est que, jusqu'au jour de sa démission, M. Walter était militant et vice-président du syndicat cégétiste des M. D. P. A.

Il a cru, comme catholique, pouvoir adhérer à la C.G.T. ; il a cru aux affirmations mensongères des dirigeants communistes de la C. G. T. qui prétendent que cette organisation est neutre au point de vue religieux. Ses yeux se sont ouverts ; il a vu clair et il en a tiré les conséquences.

Combien nombreux, hélas, sont ceux qui ne voient pas encore clair et qui contribuent, par leurs cotisations versées à la C.G.T., à soutenir un mouvement qui, depuis toujours, a combattu perfidement toute religion et la religion chrétienne plus particulièrement.

Joseph KLOCK, Secrétaire général de l'U.R. d'Alsace-Lorraine.

Avez-vous lu... Monde Ouvrier l'hebdomadaire de la FAMILLE et du TRAVAIL

A ceux qui croient que le syndicalisme a fait son temps

Une délégation conduite par J. Zirnfeld, président de la C. F. T. C., a été reçue par S. Ex. Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique qui, ayant remercié les syndicalistes chrétiens pour leurs vœux et pour l'indéfectible attachement qu'ils manifestent aux enseignements des Encycliques, tint à redire la confiance que S. S. Pie XI place dans leurs efforts pour faire régner une conception vraiment chrétienne de la justice et de la charité dans le monde du travail.

DOCUMENTATION

SALAIRES Quels dangers court un salarié qui n'est pas payé régulièrement par son employeur ?

« Ces dangers peuvent être ramenés au nombre de deux : l'insolvabilité ou la mauvaise foi du patron.

Laissons de côté le cas d'insolvabilité qui est suffisamment clair. Comment la mauvaise foi du patron peut-elle aboutir à priver un ouvrier de son salaire ?

« Par le jeu de la prescription. La loi prévoit que toute action en justice doit être intentée dans un laps de temps déterminé : quand on laisse passer ce délai, il y a prescription, c'est-à-dire que le temps d'agir étant passé, on risque fort de perdre ce à quoi on avait droit.

« Quel délai a-t-on pour intenter les actions en paiement de salaire ?

« Six mois, par exemple, pour un salaire dû au 31 janvier, on a jusqu'au 31 juillet pour le réclamer en justice ; pour un salaire dû au 15 mars, le délai prend fin au 15 septembre.

« Comment un ouvrier peut-il donc sauvegarder ses droits si le patron est momentanément incapable de payer ?

« Il peut — et il doit — arrêter la fameuse prescription de six mois ; il a deux moyens à sa disposition : 1^{er} citer son employeur en justice ; 2^e faire signer à l'employeur une reconnaissance indiquant qu'il doit à son ouvrier tel salaire pour telle période.

« Mais si l'ouvrier n'a pas pris cette précaution, peut-il réclamer au bout d'un an, par exemple ?

« Oui, car la loi est quand même « bonne fille » à certains moments ; si le patron prétend que la réclamation n'est pas valable à cause de la prescription, l'ouvrier peut lui déférer le serment, c'est-à-dire qu'il peut demander au patron de jurer qu'il ne lui doit rien ; si le patron refuse de jurer, l'ouvrier obtient gain de cause. Et si le patron jure qu'il ne doit rien ?

« L'également, il n'y a plus rien à faire, car l'article 1363 du Code Civil dit que lorsque le serment a été fait, l'adversaire n'a pas le droit de prouver que ce serment est faux.

Conclusion ? « Ne laissons pas s'écouler six mois sans réclamer — judiciairement s'il le faut — les salaires qui nous sont dus.

CONGES PAYES Les femmes de ménage ont-elles droit aux congés payés ?

« Non, le Ministère du Travail, interrogé à ce sujet, nous a répondu qu'il envisageait l'élaboration d'un nouveau projet pour cette catégorie de travailleurs.

« Nous devons ajouter que le même Ministère du Travail, en réponse à une question posée par un député, a déclaré ceci :

« Il semble que, sous réserve de l'interprétation des Tribunaux, les femmes de ménage qui ne sont occupées que quelques heures par jour et

quelques jours par semaine, ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions de décret du 10 novembre 1937. »

UNE FEMME SALARIEE, DONT LE MARI NE TRAVAILLE PAS, A-T-ELLE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

« La loi du 11 mars 1932, instituant les allocations familiales obligatoires, stipule que l'allocation est due au salarié à la charge duquel est l'enfant. Si le père et la mère ou l'ascendant ou l'ascendante à la charge desquels il se trouve, sont occupés l'un et l'autre par des employeurs assujettis, l'allocation est due au père ou à l'ascendant. Dans le cas où mari et femme sont tous deux salariés, « les charges correspondantes sont réparties par moitié entre les organismes différents d'allocations familiales auxquels sont affiliés les employeurs des deux conjoints, à moins de convention contraire entre les organismes intéressés. »

« De ces textes, il ressort que : a) C'est la personne salariée qui, légalement, a la charge de l'enfant, c'est-à-dire le père, ou s'il est mort, la mère, qui a droit à l'allocation familiale entière.

b) Quand le père et la mère sont tous deux salariés, si leurs employeurs respectifs sont affiliés à des Caisses de compensation d'allocations, celles-ci doivent, en général, payer à chacun d'eux la moitié de l'allocation.

c) Mais quand, son mari vivant encore, la femme seule est salariée, elle n'a droit à aucune allocation familiale, puisque ce n'est pas elle qui, légalement, a la charge de l'enfant.

C'est pour mettre fin à cet illogisme antifamilial que des députés qui ne font pas partie du « Front Populaire » ont présenté, en juillet 1937, une proposition de loi tendant à accorder à la femme salariée les mêmes droits qu'à l'homme. Il suffirait pour cela d'ajouter au texte rappelé ci-dessus : « à la mère ou à l'ascendant, si le mari ne perçoit pas l'allocation familiale. »

« La proposition de loi a été renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Combien de temps durera-t-elle dans les cartons ? La famille ouvrière nombreuse attend cette mesure ; c'est la plus élémentaire justice sociale.

LA MERE AU FOYER M. Grimaneli, Ingénieur des Manufactures de l'Etat, a rendu dans la Verrerie-Céramique, un arbitrage dans la préparation duquel notre Syndicat de Paris a pris une part importante.

« Considérant à l'exemple de M. Blondel dans son arbitrage du 23 juin 1937, que le maintien de la mère au foyer constitue une des conditions essentielles d'une vie familiale saine, stable et féconde et qui a pour effet d'assurer l'entretien et l'éducation des enfants dans de meilleures conditions et de moindres frais ;

« Considérant que le Ministère du Travail a autorisé des Caisses de Compensation à prévoir dans leurs barèmes l'attribution d'allocations spéciales aux travailleurs chargés de famille lorsque la femme reste au foyer et que plusieurs Caisses importantes ont profité de cette faculté ;

« Décide : « Que les employeurs verseront à la Caisse de Compensation à laquelle ils appartiennent le supplément des cotisations nécessaires ;

a) pour que le taux des allocations familiales soient portés à 80 f. par mois pour le premier enf. 120 f. par mois pour le deuxième » 180 f. par mois pour le troisième » 250 f. par mois à partir du quatrième.

b) pour qu'il soit alloué : 200 frs. par mois à l'employé ou à l'ouvrier bénéficiant des allocations familiales dont l'épouse légitime reste au foyer et n'accomplit aucun travail autre que celui du ménage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL Le Ministère du Travail a-t-il déjà eu à se prononcer sur le demi-salaire en matière d'accidents du travail lorsque la répartition du travail est faite sur cinq jours par semaine ?

« Oui. Le Ministre a été interrogé à ce sujet, le 18 novembre 1937, par M. Magnan, député. Voici la réponse qu'il a faite à ce dernier :

« Les tribunaux judiciaires sont seuls compétents pour déterminer le montant de l'indemnité journalière à allouer aux victimes d'accidents du travail pendant la période d'incapacité temporaire. Ils sont donc qualifiés, en l'absence de dispositions législatives, pour évaluer cette indemnité lorsque la répartition du travail hebdomadaire ne porte que sur cinq jours de travail effectif.

« Les décisions rendues par les Justices de paix sont contradictoires. Plusieurs d'entre elles ont été déférées à la Cour de Cassation qui sera appelée à fixer la jurisprudence. »

Un Congrès de la Fédération des syndicats chrétiens des Cuirs et Peaux

Sous la présidence de notre ami Gaston Tessier, s'est tenu, au siège de la C. F. T. C., le Congrès de la Fédération Française des Travailleurs chrétiens des cuirs et peaux, dont le siège était fixé préalablement à Millau.

Au cours de ces importantes assemblées, après les rapports moral de Mlle Julie, et administratif d'Henri Zirnfeld, le congrès, après un long débat, décida que le siège fédéral serait transféré au 28 de la place Saint-Georges, à Paris.

La réorganisation fédérale fut complétée par la désignation du bureau fédéral et la formation du comité technique (chaussures, ganterie et mégisserie, cuirs et peaux, tannerie, articles de voyage).

Un débat s'ouvrit sur les conventions collectives nationales. Quelques objections ayant été faites par certains délégués de la chaussure, le Conseil fédéral a été fermement mandaté pour que la représentation des syndicats chrétiens soit assurée dans toutes les discussions et à la signature des nouvelles conventions.

Assurances sur la Vie Rentes Viagères H. Devorsine-L. Feildel 1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE 73 ans dans une même fabrication sans égal

STELLA 73 ans dans une même fabrication sans égal

C^o d'Assurances Générales Incendie, Accidents, Vol H. Devorsine 1, Rue Affre - NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES P. OHEIX Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur) Chantier : Rue de la Gourmette

OPTIQUE MEDICALE ANCIENNE MAISON PATRON Bernard DOLE OPTICIEN - SPECIALISTE 3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville) NANTES - Téléph. 128-00

Exécution rapide des Ordonnances 10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens (sauf articles imposés)

RIPOCHE & C^o 2, rue Pierre-Landais - NANTES Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage Voitures pour Excursions Mariages - Sociétés Camions Autos Déménagements Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES L. CHATELIER Père et Fils L. CHATELIER, Fils SUCCESEUR 7, Rue Paré - NANTES Téléphones : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED 4, rue du Calvaire

ELECTRICITE LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

A. TOUVERON 15, Rue Jean-Jaurès - NANTES Téléphone 125-90 Prix avantageux et Remise aux Syndiqués GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE Le Gérant : Charles NASSIWEZ

TIMBRES NANTAIS Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE BONNETERIE CHEMISERIE MERICERIE SOIERIE 23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS Ed. Guimbaud et Ch. Texier 7, Place du Marché, POITIERS Spécialités de LAINAGES et SOIERIES TOILES - BLANC - CONFLECTIONS De la Qualité Des Prix avantageux MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS Consultez L'IMPRIMERIE DU « COURRIER » 24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE Il vous sera répondu le jour même

La Réclame des Robert MEUBLES 7 et 14, RUE COPERNIC NANTES

CHAMBRE chêne Galbée 3 pièces... 1.850 fr. CHAMBRES ronce noyer et palissandre depuis 2.850 fr. SALLES A MANGER depuis 2.250 fr. LIVRAISONS FRANCO DOMICILE Facilités de Paiement

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE RIE OBJETS D'ART

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens Votre DEVOIR et votre INTÉRÊT c'est d'être affiliés à la

BIJOUTERIE M. LAROUSSE Du Choix - Des Prix Remise 5 % à tous Syndiqués

Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH Maison Louis LANDAS Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété PAPETERIE - MAROQUINERIE Imagerie et Souvenirs Bretons Réduction 5 % aux Syndiqués

Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie

SYNDICALISTES !... Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et artisans diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet, Paul TROSLÉY

ANCELIN ENTREPRENEUR 49, Rue de Bel-Air - NANTES Téléphone : 117-49

STUDIO St-DONATIEN 4, Rue Evêque Haulles vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art. Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RISEURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN 19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE BIJOUX POUR MARIAGES Atelier de Réparation SES CHOIX SES PRIX Réduction 5 % aux Syndiqués

mp. du « Courrier de Saint-Nazaire »